

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARCHE DE TRAVAUX : POLE ENFANCE HAUT CONFLENT**

Séance du 17 décembre 2025

Dûment convoqué le 9 décembre 2025

En l'an 2025, le mercredi 17 décembre à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (19)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, , P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUER.

**Absents (14)** : H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, C. DELIAS, F. DESCLAUX, A. HUG, A. LUNEAU, F. MARTIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. PONSA, M. RIFF, G. VICENS.

**Pouvoirs (3)** : P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à M. POUDADE), , P. BLANQUE (à P. BATAILLE)

Secrétaire de séance : Joelle CORDELETTE.

Acte n° : CCPC-2025351-022

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération en date du 18 février 2019, le conseil communautaire a approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un pôle enfance pour le RPI Haut Conflent sur la commune de La Cabanasse.

**VU** la délibération en date du 17 juin 2019, le conseil communautaire a décidé d'approuver le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre ainsi que son organisation.

**VU** la délibération en date du 30 septembre 2019, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix des 3 candidats sélectionnés pour la phase finale du concours restreint de maîtrise d'œuvre.

**VU** la délibération en date du 20 janvier 2020, le conseil communautaire a décidé d'attribuer le concours restreint de maîtrise d'œuvre au groupement d'architecte GARRABE A+RCHITECTURE.

**VU** la délibération en date du 3 juin 2024, le conseil communautaire a validé la signature de l'avenant 01 correspondant à une reprise de l'APS.

**VU** la délibération en date du 3 juin 2024, le conseil communautaire a validé la signature de l'avenant 02 correspondant à une reprise de l'APS 2.

**VU** la délibération en date du 3 Février 2025 le conseil communautaire a validé la signature de l'avenant 03 correspondant à des modifications administratives du contrat MOE.

**VU** la délibération en date du 27 octobre 2025, le conseil communautaire a validé le classement infructueux et la relance des lots 8, 12, 13 et 17.

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à deux phases eu égard aux lois infructueux qu'il fallait relancer ;  
**CONSIDERANT** qu'il convient donc d'attribuer l'ensemble des lots ;

**Vu** la procédure de marché suivante :

Pour tous les lots sauf les lots 8, 12, 13 et 17 :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-22-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché de travaux correspondant est allotie en 18 lots.

Montant estimatif des 18 lots : 8 984 346.85 € HT

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 32 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 30.06.2025

Résultat de la consultation

La procédure a été clôturé le 08/08/2025 à 12h et 19 offres ont été reçus dans les délais (validité des offres est de 150jrs);

Pour les lots 8, 12 et 13 :

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique et suivant du Code de la commande publique.

Le marché de travaux correspondant est allotie en 18 lots et 3 lots ont été relancés en procédure adaptée.

Montant estimatif des 18 lots : 9 134 962.85 € HT

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 32 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 28.10.2025

Résultat de la consultation

La procédure a été clôturé le 25/11/2025 à 12h et 13 offres ont été reçus dans les délais (validité des offres est de 120jrs)

Pour le lot 17 :

Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché de travaux correspondant est allotie en 18 lots et 1 lot a été relancé en procédure formalisée.

Montant estimatif des 18 lots : 9 134 962.85 € HT

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 32 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 28.10.2025

Résultat de la consultation

La procédure a été clôturé le 28/11/2025 à 12h et 2 offres ont été reçus dans les délais (validité des offres est de 120jrs)

VU le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-22-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

N°	Description	Pondération
<b>Pour les LOTS 01 à 15 :</b>		<b>100</b>
1	Prix <i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	55
2	Valeur technique <b>2.1 Présentation des moyens humains et matériels</b> <i>Moyens humains: Phase étude d'exécution + Phase chantier (CV, qualifications...) 7 pts</i> <i>Moyens matériels: Phase étude d'exécution + Phase chantier (listing...) 4 pts</i>	<b>45</b>
2.2	Mode Opératoire <i>Méthodologie détaillée 4.5 pts</i> <i>Organisation de chantier 4.5 pts</i> <i>Autocontrôle mis en place pour la bonne réalisation des travaux 5 pts</i>	<b>14</b>
2.3	Qualité des matériaux <i>Fournisseurs 2.5 pts</i> <i>Documentations techniques 6.5 pts</i>	<b>9</b>
2.4	Détails des délais d'exécution	<b>7</b>
2.5	Démarche Environnementale	<b>4</b>
<b>Pour les LOTS 16 à 18</b>		<b>100</b>
1	Prix <i>Règle de trois; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	40
2	Valeur technique <b>2.1 Présentation des moyens humains et matériels</b> <i>Moyens humains: Phase étude d'exécution + Phase chantier (CV, qualifications...) → 9 pts</i> <i>Moyens matériels: Phase étude d'exécution + Phase chantier (listing...) → 6 pts</i>	<b>60</b>
2.2	Mode Opératoire <i>Méthodologie détaillée → 6 pts</i> <i>Organisation de chantier → 6 pts</i> <i>Auto contrôle mis en place pour la bonne réalisation des travaux → 6 pts</i>	<b>18</b>
2.3	Qualité des matériaux <i>Fournisseurs → 3 pts</i> <i>Documentations techniques → 9 pts</i>	<b>12</b>
2.4	Détails des délais d'exécution	<b>9</b>
2.5	Démarche Environnementale	<b>6</b>

## CONSIDERANT

Marché de Travaux : POLE ENFANCE HAUT CONFLENT PHASE 1		
Entreprise	LOT	Montant
DURAND ET FILS	01-GROS OEUVRES	2 855 769.78€
PERPI CHARPENTE	02-CHARPENTES	1 477 109.89€
SMAC	03-ETANCHEITE	185 572.06€
HIJOSA	04-MENUISERIE INTERIEURES	306 039.93€
LEONARD ET OLIVE	05-METALLERIE	118 172.10€
QUINTA	06-CLOISONS	439 379.97€
CARAYON	07-MENUISERIE INTERIEURE	346 553.40€
ATELIER MONTES	09-REVETEMENTS DE SOLS	154 873.70€
PAINO	10-PEINTURE	73 107.13€
OTIS	11-ASCENSEUR	51 200€
PANNEAUX SOLAIRES	14-PHOTOVOLTAIQUE	78 098€
SN ROUGER	15-EQUIPEMENT RESTAURATION	110 000€
GUINTOLI/NGE	16-TERRASSEMENT	619 020€
JOCAVEIL/EHTP	18-RESEAUX SECS	111 697€

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-22-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Vu l'avis de la commission CAO du lundi 20 octobre 2025 proposant de retenir les entreprises ci-dessus**

**VU l'avis de la commission MAPA du lundi 15 décembre 2025 proposant de retenir les entreprises suivantes :**

Marché de Travaux : Pôle enfance Haut Conflent Phase 2						
Entreprise	LOT	Note Prix	Note Valeur Technique	Note Totale	Classement	Montant
JS Carrelage	LOT 08- Revetement de sols durs- faïences	55	43	98	1	95 036.46€
Afonso Carrelage		54.8	43	97.8	2	
SOGETREL	LOT 12 PLOMBERIE	55	10	65	7	
RENARD		51.78	39	90.78	2	
AXIMA		49.16	44	93.16	1	870 000€
CEGELEC		48.88	36	84.88	4	
AGTHERM		51.07	36	87.07	3	
IBANEZ		47.80	29	76.80	5	
FLUIDE CONCEPT		45.72	24.5	70.22	6	
SOGETREL	LOT 13 ELECTRICITE	54.12	23	77.12	4	
CEGELEC		55	31.5	86.5	1	598 000€
ABADIE		54.89	30	84.89	3	
EDISON		53.47	32.5	85.97	2	
FAUCHE		45.52	27.5	73.02	5	
COLAS	LOT 17	40	52.8	92.8	1	799 086.50€
TP66	VOIRIE	38.51	53.5	92.01	2	

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

il est proposé ou conseil communautaire :

- D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

- D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-22-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-22-DE  
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

